



Les Andelys, le 13 octobre 2021

**A l'attention des maires des
communes situées sur le
territoire du SYGOM**

Dossier suivi par

Julian ECLANCHER, DGS du SYGOM
j.eclancher@sygom.fr - 02 32 54 47 64

Objet : Augmentation de la TEOM en 2021

Madame, Monsieur le maire,

Comme vous le savez, le comité syndical du SYGOM du 8 février 2021 a adopté une augmentation des produits attendus issus de la TEOM.

Cette décision a conduit les intercommunalités membres du SYGOM à adopter des taux de TEOM de 17,39% pour les zones bénéficiant d'un ramassage hebdomadaire, et de 19,38% pour les zones bénéficiant de deux ramassages hebdomadaires.

Aujourd'hui, ce sont les maires du territoire qui sont sollicités par la population qui s'interroge sur les raisons d'une telle augmentation, aussi je souhaitais vous apporter un maximum d'éléments d'explications utiles à la bonne compréhension de cette décision.

En premier lieu, je souligne que cette augmentation ne découle pas d'une mauvaise gestion du service public rendu par le SYGOM.

A l'issue d'une étude de diagnostic financier réalisée par le cabinet ESPELIA, il apparaît que les coûts de gestion du SYGOM sont proches des coûts constatés sur les territoires semi-ruraux en France.¹

Néanmoins, les performances constatées sur le territoire en matière de production et de tri de déchets sont particulièrement défavorables :

- En 2019, chaque habitant du SYGOM produisait 261 kilos d'ordures ménagères, contre 196 kilos en moyenne sur les territoires mixtes ruraux
- Pour la même année, chaque habitant produisait en moyenne 31 kilos de déchets recyclables collectés en porte-à-porte, contre 50 kilos en moyenne dans les territoires semi-ruraux.

¹ Coût aidé par habitant en 2019 au SYGOM : 87 € ; Coût aidé par habitant en 2019 en moyenne sur les territoires mixtes ruraux : 86 €

Coût aidé par tonne de déchets en 2019 au SYGOM : 140 € ; Coût aidé par tonne de déchets en 2019 en moyenne sur les territoires mixtes ruraux : 161 €

Coût aidé : Coût diminué des recettes de revente de matière et de soutiens versés par les éco-organismes
Coût tous flux de déchets confondus

Ce manque criant de performance se traduit pour le SYGOM par une baisse drastique des participations versées par les éco-organismes qui nous soutiennent, ainsi que par une augmentation conséquente de nos dépenses liées aux activités polluantes, soumises à la Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP).

Depuis 2016, le SYGOM perd en moyenne 10% par an de soutien versé par l'éco-organisme CITEO, qui conditionne le versement de ses aides à l'atteinte d'un certain niveau de performance, et l'augmentation de la TGAP prévue par les lois de finance successives représente potentiellement une dépense supplémentaire de 2,6 millions d'euros d'ici 2026.

A ce contexte défavorable s'ajoute la chute du prix de revente de matière valorisable, qui s'inscrit pour l'ensemble des gestionnaires de déchets en France par le manque de repreneurs à l'échelle de l'Europe.

Quand le prix minimum garanti du rachat de carton était de 85 € la tonne en 2019, il est de 0 € en 2021. C'est pour le SYGOM une diminution de recette de revente de matière de 47% entre 2020 et 2019.

Dans le même temps, le coût des prestations du SYGOM continuent de progresser d'année en année au rythme des formules de révision, qui intègrent notamment le coût du carburant

Depuis 2014, le SYGOM a fait le choix d'appliquer le taux de TEOM le plus bas possible. Cette volonté s'est traduite par une baisse des taux en 2014 et en 2015, pour finalement ne plus varier jusqu'en 2021.

Alors que les recettes diminuaient et que les dépenses augmentaient malgré des coûts de gestion dans la moyenne des coûts constatés sur d'autres territoires similaires, l'augmentation des taux de TEOM devenait, par ses effets immédiats, la première mesure incontournable à prendre pour adopter un budget sincère et équilibré.

Avec les membres du comité du SYGOM, nous avons fait le choix d'accompagner l'augmentation de la TEOM par un ensemble de mesures ayant vocation à améliorer le service de collecte, accroître la maîtrise du service public, apporter les outils pour améliorer significativement le tri de nos déchets, adapter le système de collecte à la simplification des consignes de tri.

Avec la distribution de bacs de collecte, qui couvre aujourd'hui un peu plus de 90% de la population, couplé à l'instauration d'un circuit de collecte dédié aux déchets recyclables, le SYGOM espérait voir augmenter les quantités de déchets recyclables collectées de près de 30%.

A ce jour, nous constatons sur les premiers mois du dispositif, une augmentation de 116% qui je l'espère se maintiendra. Plus du double, pour un taux de refus en centre de tri de 23%, ce qui est très raisonnable comparativement au 15% sur nos constatations auparavant.

En matière de tri des déchets, à ce stade, je peux confirmer que l'objectif de performance est pleinement atteint.

En matière de maîtrise du service public, les actions sont là aussi multiples.

Avec l'instauration d'un nouveau calendrier de collecte couplée à la distribution de bacs, c'est l'ensemble des particularités du territoire et des particularités des usagers du SYGOM que nous intégrons chaque jour.

Bientôt, le SYGOM aura une connaissance complète des situations de collecte isolées, des collectes en points de regroupement, des aménagements spécifiques à apporter notamment aux habitats collectifs, des quantités de déchets assimilés produits par les administrations et les commerçants du territoire.

Avec l'arrivée des nouveaux véhicules de collecte et leur système informatique embarqué qui vont se déployer en début d'année prochaine, le SYGOM constatera en temps réel et pour chaque adresse les éventuelles difficultés survenues lors de la collecte, les dysfonctionnements, les refus...

Ces informations vont permettre au SYGOM d'orienter ses actions de sensibilisation. Elles vont également permettre d'adapter au mieux le système de collecte et pourquoi pas, de créer à l'avenir un circuit de collecte en point d'apport volontaire, plus adapté à certaines parties du territoire.

Enfin, le nouveau quai de transfert du SYGOM à Etrépagny est pleinement opérationnel depuis le 1^{er} juillet dernier.

Avec cet équipement, nous avons pu cesser d'exploiter les quais de transfert situés à Charleval et à Gisors. Des quais onéreux, ouverts aux intempéries, vieillissants, inadaptés aux exigences de qualité que nous nous étions fixés.

Ce nouvel équipement abrite les activités de collecte en porte-à-porte, les activités de transfert des déchets, les activités de suivi de prestations.

Doté d'un pont bascule, il permet au SYGOM de suivre chaque jour les quantités de déchets collectés en porte-à-porte. A l'abri des intempéries, nos déchets sont de meilleure qualité et plus facilement valorisables. La configuration du site autorise le transport des déchets vers leur centre de traitement en semi-remorques, ce qui induit une économie pour le SYGOM qui transportait auparavant ses déchets en double caisson. Enfin, la base vie du prestataire de collecte située directement sur le quai de transfert induit des facilités d'organisation évidentes.

Je sais que ces mesures porteront leurs fruits, tant dans le contrôle de nos dépenses que dans la maximalisation de nos recettes, que dans notre capacité à trier mieux et produire moins de déchets.

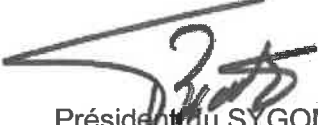
Le SYGOM se modernise et montre toute sa résilience pour faire face aux nouveaux enjeux de développement durable et faire des déchets une richesse pour le développement d'une économie circulaire territorialisée au service des citoyens.

Placer le citoyen au cœur de l'évolution des services publics de gestion des déchets, poursuivre l'autonomie du territoire en matière d'élimination des déchets, du tri des biodéchets, moderniser nos déchetteries, développer une consommation plus responsable pour limiter la production de déchets, tels sont quelques exemples des défis que nous devons relever dans les mois à venir.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation des maires et des Présidents d'intercommunalités du territoire pour m'accompagner dans cette tâche et je vous en remercie par avance.

Espérant avoir su vous apporter tous les éléments de compréhension quant aux décisions prises par le SYGOM, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thibaut BEAUTÉ



Président du SYGOM

Copie : Présidents des intercommunalités membres du SYGOM

